

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2020

Délibération n° CA 2020-12.12

Mise en œuvre du « Forfait mobilités durables » au sein de l'Établissement public du Parc national des Calanques

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;

Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc national des Calanques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2013 portant nomination du Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 14 octobre 2020, modifiant l'arrêté ministériel du 25 février 2019 portant nomination des membres au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;

Vu le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « Forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat et son arrêté d'application du même jour ;

- 1° Effectif du conseil d'administration : 51
- 2° Quorum : 26
- 3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : 35
- 4° Administrateurs prenant part au vote : 35
 - a) Nombre de suffrages exprimés pour : 35
 - b) Nombre de suffrages exprimés contre : 0
 - c) Nombre d'abstentions constatées : 0
- 5° Vote effectué à main levée

Article 1 :

Le Conseil d'administration, après avoir entendu le Directeur, donne un avis favorable à la mise en œuvre des dispositions du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « Forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat, et de son arrêté d'application, rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le Directeur s'assure de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Calanques conformément aux dispositions du décret n° 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parc nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Marseille, le 10 décembre 2020

Le Président du Conseil d'Administration,



Didier REAULT

Le Directeur,



François BLAND